

**Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale
de Wallonie picarde**
(Prom'Soc Wapi)

**PLAN D'ACCOMPAGNEMENT
&
SUIVI DES ÉTUDIANTS
2019 – 2020**

VOS AMBITIONS – NOS SOLUTIONS – NOS FORMATIONS

Propos liminaire

L'enseignement de promotion sociale s'adresse principalement à un public adulte souhaitant se former, apprendre, se spécialiser, se recycler, ou acquérir une nouvelle qualification ou encore un nouveau titre d'études.

Même s'il est possible de commencer à suivre des formations en promotion sociale dès l'âge de 15 ans, le public concerné est très majoritairement un public adulte travailleur, étudiant ou demandeur d'emploi.

OFFRE DE FORMATIONS de la Prom'Soc WAPI

L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Wallonie picarde propose trois grandes filières de formation :

- Formation de l'enseignement supérieur de type court
(Sur le siège administratif de Tournai)
 - Secteur économique
 - Bachelier en Informatique de gestion en Co-Organisation
 - Bachelier en comptabilité (option gestion)
 - Secteur pédagogique
 - Certificat d'aptitudes pédagogiques
- Formation de l'enseignement secondaire
(Sur le site de Leuze)

- Service aux personnes
 - Aide-familial(e)
 - Aide-soignant(e)
 - Auxiliaire de l'enfance
- Tertiaire
 - Technicien de bureau
 - Technicien en comptabilité
- Horeca
 - Commis de cuisine
 - Restaurateur
 - Traiteur
- Complément CESS
- Formation occupationnelle
(Soit excentrée ou sur site et/ou siège)
 - Art-Floral
 - Patine
 - Bases de la cuisine
 - Tôlier
 - Carrossier
 - Garnissage
 - Langue
 - Français langue étrangère
 - Alphabétisation
 - ...

Notons aussi des formations en milieu carcéral comme cuisine, alphabétisation, français langue étrangère.

En 2019-2020 :

- programmation d'une section « Transport Médico-Sanitaire » en partenariat avec la croix rouge de Belgique ;
- formation d'actualisation des actes délégués pour les aide-soignant(e)s ;
- extension des formations en milieu pénitencier : langue anglaise, cuisine.

PUBLIC CIBLE

L'Institut Provincial de Promotion Sociale a accueilli, en 2018-2019, 1135 étudiants dans ses différentes sections ou unités d'enseignement.

La moyenne d'âge se situe entre 35-40 ans.

Pour les sections :

- Supérieures, les étudiants sont pour la plupart :
 - des personnes dans la vie active ;
 - des personnes ayant déjà une qualification professionnelle et qui désirent se former, se perfectionner, se spécialiser ou se recycler ;
 - des travailleurs prévoyant de changer de profession (par choix ou par obligation) ;
- Secondaires, les étudiants sont majoritairement :

- des demandeurs d'emploi, qualifiés ou non, à la recherche d'une formation qui leur permettra de trouver ou de retrouver un emploi ;
- des jeunes, inscrits dans un enseignement à horaire réduit et qui approfondissent leur formation ;
- des jeunes en complet décrochage scolaire, non qualifiés, à la recherche d'une formation qui leur permettra de (re)trouver un emploi ;
- Occupationnelles, les étudiants sont majoritairement :
 - des jeunes inscrits dans un enseignement secondaire ou supérieur cherchant des compétences dans des matières non couvertes par leur programme de cours normaux (Langue principalement);
 - des personnes souhaitant acquérir de nouvelles connaissances pour leur enrichissement personnel ;

Les cursus, à la différence des formations de plein exercice, sont proposés à horaires adaptés, en journée et/ou en soirée.

Actions 2017-2018, 2018-2019

Il faut retenir :

- la mise en place de l'inclusion ;
- la (re)mise en perspective de la formation pédagogique ;
- les process de valorisation ;
- l'aide à l'introduction des « candidatures » sur PrimoWeb et orientation des apprenants, principalement en C.A.P, face aux démarches administratives ;
- entretiens individuels à la demande des étudiants ;
- la plage horaire étendue d'ouverture des secrétariats administratifs ;
- la mise en œuvre de remédiations ponctuelles en vue des tests d'admission ;
- la réalisation de guide, carnet de stage et épreuves intégrées ;
-

Un constat doit être fait, résultant de la « fusion » de l'établissement Tournai Leuze datant pourtant de 1991. Aussi bien d'un point de vue pédagogique qu'administratif les « process » existants peuvent varier sensiblement d'un lieu/site de formation à l'autre. Peut-être pour cause de public différent ? Où de mentalité ? Où d'appartenance ? ...

Ce constat devra faire l'objet d'une attention toute particulière à court terme afin de faire naître chez tous les intervenants l'appartenance à une institution provinciale unitaire excluant toute incertitude dans l'intégration et application du plan d'accompagnement.

Actions 2019-2020

L'objectif est d'instaurer dans l'ensemble de l'établissement, mais principalement pour les formations supérieures et secondaires, un projet significatif adapté à l'accompagnement des apprenants tout au long de leur parcours de formation via une pédagogie spécifique propre à « ce » public qui reprend des études. Il doit permettre non seulement de les aider à la réussite, mais aussi plus généralement de réduire les inégalités entre les apprenants.

Le plan/action est destiné à aider, tous ceux qui le désirent, à organiser leurs apprentissages d'une manière personnalisée et dynamique.

Le thème retenu pour cette année est « **Réussir son entrée** » en promotion sociale ou comment donner l'occasion, avant de débiter un cursus, de trouver des réponses, des informations, des ressources, de rencontrer l'équipe éducative et membres de l'administration, pour appréhender « les rouages » de ce (notre) type d'enseignement.

L'approche retenue valorisera le/les parcours de l'apprenant, le responsabilisera de manière à le rendre autonome en lui conférant un statut de partenaire à part entière avec les intervenants administratifs et/ou pédagogiques. Ce plan veillera à donner à chaque apprenant une place prépondérante dans son schéma personnel d'accompagnement.

Être acteur de leur intégration sera le conseil prodigué. Mettre en place avec eux les aménagements nécessaires propices à leur intégration sera la préoccupation première, en leur permettant naturellement de mettre en œuvre leurs études, leurs différenciations, les valorisations de parcours, les remédiations, les possibilités d'admission, ...

L'axe premier de ce dispositif, outil non négligeable d'aide à la réussite, vise prioritairement les « Primo-Arrivants » mais tous les étudiants y sont (y ont été) conviés.

Il vise prioritairement à lutter contre le décrochage scolaire et/ou l'abandon en essayant d'apporter des réponses concrètes aux contraintes de la vie professionnelle et/ou privée face à la reprise d'un cursus scolaire.

Les premiers instants de l'entrée ou la ré-entrée dans un parcours éducatif sont les prémises de la réussite ou de l'abandon de l'intégration avant même l'approche de la composante « formative ».

Vu la diversité du public cible des formations de l'institution, « **Réussir son entrée** » part du constat de la difficulté d'intégration de l'apprenant, principalement au premier niveau (année) dans un groupe classe et l'appropriation des mécanismes de l'enseignement de promotion sociale.

Deux visions, deux approches ont été retenues : l'une « Macro » et l'autre « Micro »

- La vision « Macro » porte sur l'ensemble des formations de l'institution.
- La vision « Micro » s'orientant principalement sur un focus pédagogique dans l'utilisation des « Tice(s) » de la formation « Certificat d'aptitudes pédagogiques : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement ».

Bien que ce plan/action constitue une réponse aux exigences de la réglementation en vigueur, il ne doit en aucun cas être subi. Il doit permettre une synchronisation des intervenants de l'institution aux services des étudiants, quel que soient leur vulnérabilité, leurs besoins ou situations particulières.

<p style="text-align: center;">Base légale</p> <ul style="list-style-type: none"> Article 36 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale. Circulaire 6382 du 02/10/2017 R.O.I. 27.06.19 	<p style="text-align: center;">Action</p>
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'accompagnement des étudiants: Une pédagogie spécifique est nécessaire pour le public de l'enseignement de promotion sociale, généralement en reprise d'études et qui peut avoir quitté l'enseignement de plein exercice depuis longtemps. C'est dans ce cadre que s'inscrit le plan d'accompagnement des étudiants, <u>celui-ci est repris dans le règlement d'ordre intérieur de l'établissement.</u> Il comporte les <u>objectifs visés</u>, <u>les actions</u> ainsi que les moyens que l'établissement peut mettre en œuvre afin de concevoir et promouvoir un dispositif d'aide à la réussite. A la différence du projet pédagogique d'établissement, le plan d'accompagnement vise à coordonner l'ensemble des activités d'enseignement liées à l'accompagnement des étudiants (encadrement, périodes supplémentaires, périodes de valorisation des acquis, périodes de suivi pédagogique, périodes de conseil des études, périodes de la part d'autonomie, périodes d'expertise pédagogique et technique, périodes d'unité d'enseignement spécifique). Il varie d'un établissement à un autre. 	<ul style="list-style-type: none"> <u>ROI</u> de l'Enseignement de Promotion Sociale de la Province de Hainaut Voté par le Conseil provincial en date du 27 juin 2019. Article 14 – Du plan d'accompagnement des étudiants. <p>Ce plan d'accompagnement vise à coordonner l'ensemble des activités d'enseignement liées à l'accompagnement des étudiants (encadrement, suivi pédagogique individuel ou collectif, prise en compte des demandes d'étudiants à besoins spécifiques etc.) afin de <u>créer un cadre accueillant, bienveillant et rassurant</u>. Il varie d'un établissement à un autre.</p> <p>Les différentes <u>actions</u> proposées relèvent d'une approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit <u>diagnostique</u> : <u>intervention avant l'apprentissage en vue de dépister les risques et d'optimiser le cursus</u> ; soit <u>préventive</u> : <u>intervention au début</u> ou en cours d'apprentissage, avant le constat d'échec, en vue de repérer les difficultés collectives et individuelles et d'aider l'étudiant à les éviter ou à les surmonter ; soit curative : <u>intervention</u>, en cours d'UE ou en fin d'UE, <u>après un constat d'échec</u>, en vue d'aider l'étudiant à analyser sa situation, à opérer des choix d'action et, le cas échéant, à se réorienter. <p>Pour atteindre les <u>objectifs</u> du plan d'accompagnement des étudiants, les</p>

<ul style="list-style-type: none"> • La coordination de ces activités est assurée par une <u>personne de référence</u> désignée au sein de chaque établissement. • Considérant la diversité de taille des établissements en matière de personnel d'encadrement, la désignation de cette personne est laissée au libre choix du pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné ou de la direction pour les établissements du réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement. • Les critères servant de base à l'évaluation de ce plan seront prochainement déterminés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. • Le service d'inspection de l'enseignement de promotion sociale est chargé d'évaluer le plan d'accompagnement des étudiants. Cette évaluation sera effective dès que les critères auront été arrêtés par le Gouvernement. 	<p>établissements et les Conseils des études pourront mettre en œuvre toute action jugée pertinente, et notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>l'organisation d'entretiens individualisés ou collectifs avec les étudiants</u>, 2. l'établissement de fiches individuelles ou d'un contrat pédagogique avec l'étudiant, 3. <u>la mise en place de formations spécifiques</u>, 4. la construction de portfolio, 5. la création d'espaces de parole, 6. la mise en œuvre d'un système de tutorat entre étudiants. <ul style="list-style-type: none"> • L'équipe de direction • Vu la taille de l'établissement en matière de personnel d'encadrement
---	---

Action 1 - 2019-2020 :

Les difficultés rencontrées par les primo-arrivants sont autant psychologiques que matérielles : anxiété de l'inconnu, déficit de repères dans un univers aux dimensions et aux fonctionnements différents, pour exemple, du plein exercice et/ou hautes écoles, difficultés à remplir les formalités administratives (quand elles ne sont pas ignorées), ...

- Objectifs
Macro → Maintenir un cadre accueillant, bienveillant et rassurant
- Constat
Méconnaissance du système éducatif de l'enseignement de promotion sociale qui retarde le moment d'intégration où l'apprenant se sent bien en l'institution
- Public – Cible
Etudiants de l'Enseignement Supérieur de Type Court
Etudiants de l'Enseignement Secondaire
- Action
Intervention avant l'apprentissage en vue de dépister les risques et d'optimiser le cursus ;
- Lieu
Siège Administratif – Tournai – 1 séance en soirée
Site – Leuze – 1 séance en journée et 1 séance en soirée
- Moyen
Suivi Pédagogique et Application de l'Article 117 du Décret du 16 avril 1991 : « L'enseignement de promotion sociale peut prendre des initiatives d'orientation et de guidance à l'égard de toute personne inscrite dans cet enseignement »
- Principe
Réunion de pré-rentrée. Elle permet d'informer massivement les étudiants plutôt qu'au cas par cas.

Exposé général sur le " mode d'emploi " de l'institution « Prom'Soc ».

Séance de questions : Quelles matières choisir ? Quels profs ? Quel parcours pédagogique ? Quels débouchés à la sortie ?

Présentiel :
 - collectif lors d'une séance d'information
 - par compétences disciplinaires : Le chargé de cours endosse le rôle d'interface : étudiant / administration.
Rendez-vous individuel avec « le » chargé de cours disciplinaire en vue d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre en place par l'apprenant dès le départ. Une sorte de « méthodologie de travail » disciplinaire.
Il est à noter que l'ensemble des adresses mails de l'équipe éducative et administrative, équipe de direction comprise, est communiqué lors de cette réunion de rentrée et est à disposition sur le portail web de l'établissement.

Les moyens de communication, résultant de l'utilisation des réseaux sociaux, sont gérés par la direction, et les « adresses portails » remises aux apprenants.

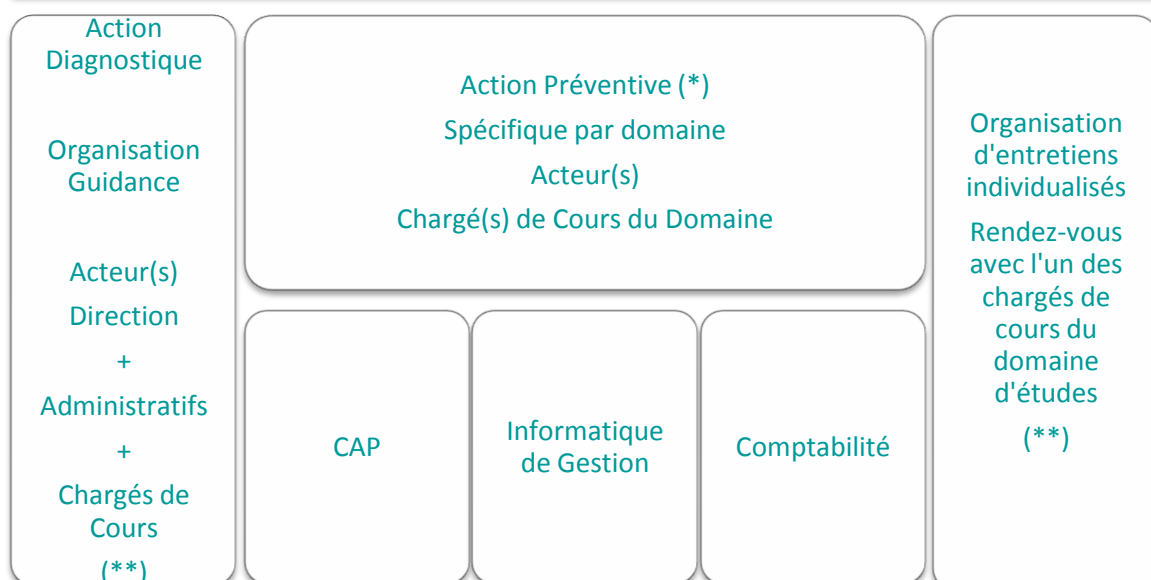
Enseignement Secondaire
(Leuze)

Maintenir un cadre accueillant, bienveillant et rassurant



Enseignement Supérieur
(Tournai)

Maintenir un cadre accueillant, bienveillant et rassurant



(*) Les séances spécifiques par domaine permettront à l'étudiant :

- de justifier oralement son projet personnel de formation en énonçant les critères sur lesquels il se fonde
- de poser des questions pertinentes aux chargés de cours des différentes unités de formation du domaine pour prendre conscience des enjeux (avantages et inconvénients) d'un système de formation organisé en unités capitalisables valorisant les capacités (déjà) acquises
- de s'auto-évaluer face au cursus choisi afin de mettre en évidence sa motivation, ses ambitions, ses lacunes ainsi que les éléments essentiels qui peuvent être valorisés

(**) Présentation du service SAPEPS et présentation des personnes Relais. Le SAPEPS est un service d'accueil et d'accompagnement destiné aux étudiants à besoins spécifiques qui souhaitent entreprendre des études supérieures. Nous veillons à ce qu'une situation « d'handicap » au sein de l'institution de promotion sociale ne constitue pas un frein à l'intégration et à la réussite d'études. Deux personnes relais, sur site, accueillent et dirigent tout étudiant en situation de handicap, qu'il soit physique ou sensoriel, mais également tout étudiant présentant des troubles cognitifs (d'apprentissage) ou souffrant de maladies graves, orphelines ou autres vers ce service.

Action 2 - 2019-2020 :

Présenter un test d'admission pour accéder à l'enseignement de promotion sociale est parfois utile. Répondre aux questions « Pour » : Qui ? Quoi ? Quand ? Comment se préparer ? ... nous semble indispensable. Prendre confiance en soi est essentiel. Dédramatiser l'épreuve.

- Objectifs
Macro → Immerger avant l'heure l'étudiant dans son choix de parcours d'étude afin qu'il reçoive une série de conseils concernant la passation d'examens d'admission. Lui faire prendre conscience de ses possibilités et de ses difficultés afin de le préparer au mieux aux dites épreuves.
- Constat
Comment promouvoir les ambitions d'étudiants n'ayant pas le titre d'étude permettant l'accès soit à l'enseignement secondaire (CEB-CESI-CE1D-CE2D) soit à l'enseignement supérieur (CESS) ?
- Public – Cible
Etudiants visant l'Enseignement Supérieur de Type Court
Etudiants visant l'Enseignement Secondaire
- Action
Intervention avant le début des apprentissages en vue de repérer les difficultés individuelles et aider l'étudiant à les surmonter.
Séances de remédiation en français, mathématique et langue
- Lieu
Siège Administratif – Tournai – 20 séances de 50' en soirée
Site – Leuze – 20 séances en journée et 10 séances en soirée
- Moyen
Suivi Pédagogique et Application de l'Article 117 du Décret du 16 avril 1991 : « L'enseignement de promotion sociale peut prendre des initiatives d'orientation et de guidance à l'égard de toute personne inscrite dans cet enseignement »
- Principe
Il est possible d'intégrer l'enseignement de promotion sociale tant secondaire que supérieur, sans avoir le titre requis à la condition de présenter un test d'admission.

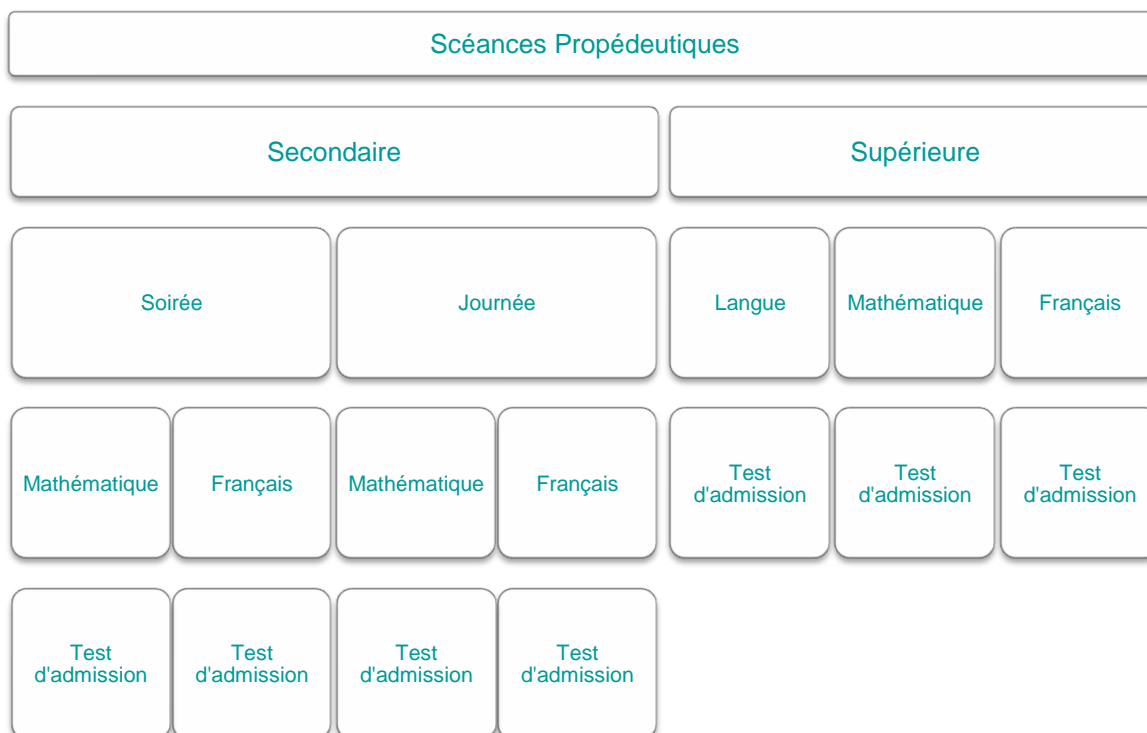
Préparer l'étudiant à faire face aux matières du test : réactiver ses connaissances dans des matières spécifiques telles que mathématique, français, langue, ... (En fonction de la filière choisie).

Les activités « propédeutiques » ne sont pas les mêmes en fonction des choix de sections.

Identifier et travailler les éventuelles difficultés dans les matières du test d'admission et sensibiliser aux exigences de celui-ci.

Organisées en fonction du niveau d'études envisagées, les activités préparatoires prennent la forme de cours, de discussions, de séminaires et exploitent divers types d'exercices.

Participer aux activités préparatoires c'est se donner les moyens de progresser et viser la réussite.



Action 3 - 2019-2020 :

Selon l'UNESCO : « *Les technologies de l'information et de la communication (TICE) sont, en peu de temps, devenues l'un des piliers de la société moderne. Aujourd'hui, de nombreux pays considèrent la compréhension de ces technologies et la maîtrise de leurs principaux concepts et savoir-faire comme partie intégrante de l'éducation de base, au même titre que la lecture, l'écriture et le calcul.* »

- Objectifs

Micro → Améliorer / Complémenter l'étude de la partie « techno » de la pédagogie via la création de groupes cohérents d'apprentissage. La

techno-pédagogie étant ici définie comme l'étude des méthodes d'enseignement intégrant les TICE.

- Constat

Nous ne devons pas concevoir que les Technologies de l'information et de la communication (TIC) sont devenues omniprésentes pour tous les apprenants.

Il y a une véritable fracture numérique parmi les apprenants principalement dans l'utilisation des logiciels de base.

Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) recouvrent deux outils de produits numériques pouvant être utilisés dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement (TICE = TIC + Enseignement).

Si la « Pédagogie » fait partie intégrante de la formation CAP la « Techno » (TIC) semble en défaut et principalement dans l'utilisation des logiciels de production de documents d'usage courant E.A.O/P.A.O/Pré.A.O (texte, diaporama, classeur, document en ligne,...)

- Public – Cible

Etudiants visant l'Enseignement Supérieur de Type Court et particulièrement les étudiants de la section « Certificat d'Aptitudes Pédagogiques » de l'unité de formation « usages éducatifs des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement – Tice ».

- Action

- 1) préventive : intervention au début d'apprentissage, avant le constat d'échec, en vue de repérer les difficultés collectives et individuelles et d'aider l'étudiant à les éviter ou à les surmonter ; (Guidance)
- 2) curative : intervention, en cours d'UE (Périodes supplémentaires), après un constat d'échec (lors de la guidance), en vue d'aider l'étudiant à analyser sa situation et à opérer des choix d'action d'orientation. (Groupe découverte « faible/désarmé » – Groupe « fort/initié »)

- Lieu

Siège Administratif – Tournai

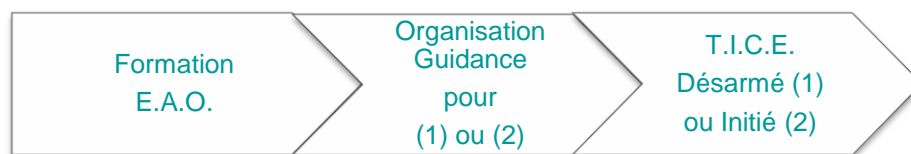
- Moyen

Suivi Pédagogique et Application de l'Article 117 du Décret du 16 avril 1991 : « L'enseignement de promotion sociale peut prendre des initiatives d'orientation et de guidance à l'égard de toute personne inscrite dans cet enseignement »

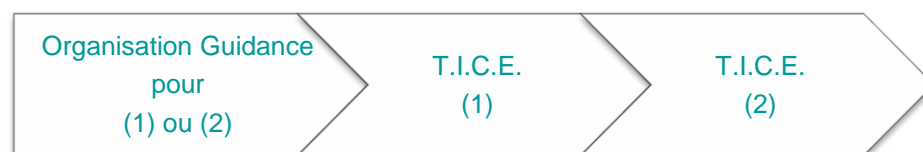
- Principe

Permettre à l'étudiant de :

- 1) s'approprier les compétences de base d'un logiciel permettant l'édition de documents textuels simples et leur traitement dans le cadre professionnel (avant intégration en TICE)
- 2) mettre en œuvre des techniques de présentation simple de document (Pré.A.O) en tenant compte de la destination du document et des contraintes de la communication en situation professionnelle (pour intégration en TICE)

Projet 1 (Présenté lors de l'Action 1)

Evaluation rentrée 2019-2020 : Peu d'inscriptions dans la formation E.A.O.

Projet 2

- a) Tester les étudiants pour les répartir en groupe « TICE désarmé / TICE Initié ». Objectif : créer des groupes cohérents, homogènes d'apprentissage. Il est à noter que le programme des deux unités d'enseignement (désarmé-initié) est identique en son contenu et évaluation.
- b) Orienter vers « TICE désarmé » (1) les étudiants ayant une faible maîtrise des outils de base. L'unité d'enseignement est simplement augmentée en durée via le suivi et/ou périodes supplémentaires.
- c) Lors de l'évaluation du seuil de réussite « TICE désarmé » (1) les étudiants se trouvant en constat d'échec pourraient s'inscrire dans l'unité d'enseignement « TICE initié » et ainsi opérer des choix d'action et, le cas échéant, suivre l'unité d'enseignement « TICE initié » qui suit. (Permettre de présenter l'E.I. de fin de cursus sans devoir attendre la reprogrammation de l'unité d'enseignement l'année suivante).
- d) Lors de l'évaluation du seuil de réussite « TICE désarmé » (1) les étudiants estimant leur réussite « faible » pourraient solliciter du conseil des études l'autorisation de représenter l'unité d'enseignement en s'inscrivant dans l'unité d'enseignement « TICE initié » qui suit.
- e) A l'étude, l'ajout de périodes supplémentaires et/ou de suivi pédagogique dans l'unité d'enseignement « TICE initié ».

Evaluation des Actions

(Adaptation Libre © EVAL – Centre de ressources en évaluation)











La bonne gestion des actions comprendra différentes évaluations successives dans le temps via la construction et la mise en place d'un questionnaire d'évaluation sur les pratiques.










Vu le peu de recul sur les actions menées (un mois), les évaluateurs, à l'instant, se limitent aux intervenants administratifs et pédagogiques.

Interroger les personnes qui ont été accompagnées sera un objectif à atteindre. En effet, ces personnes ont un avis sur les pratiques mises en place, peuvent les juger et les crédibiliser.

A l'instant, certaines « actions » de la rentrée ont déjà été évaluées sur base d'un simple tableau à deux entrées : Action/Critère.

- Cohérence de l'action
 - Etat des lieux avant et pendant les actions.
 - Décrire, comprendre et expliquer les (Nouvelles) pratiques.
 - Répondre à la question : Y a-t-il du sens à organiser cette action dans le projet éducatif de l'institution ?
- Efficacité de l'action
 - Définition des objectifs de l'action.
 - Se poser la question : les objectifs sont-ils atteints ?
- Efficience de l'action
 - Mise en adéquation des moyens et des résultats.
 - Y a-t-il utilisation rationnelle des moyens mis à disposition ?
- Impact de l'action
 - Evaluation (pertinente) de l'action.
 - Affirme l'identité et la culture de l'établissement ?
 - Y a-t-il des retombées significatives ?
- Durabilité de l'action
 - Y a-t-il viabilité des actions « sans » moyen ?

		Cohérence	Efficacité	Efficience	Impact	Durabilité
2017-2018	-					
2018/2019	-					
2019/2020	Action 1					
2019/2020	Action 2					

2019/2020	Action 3 – P1				-	
2019/2020	Action 3 – P2					

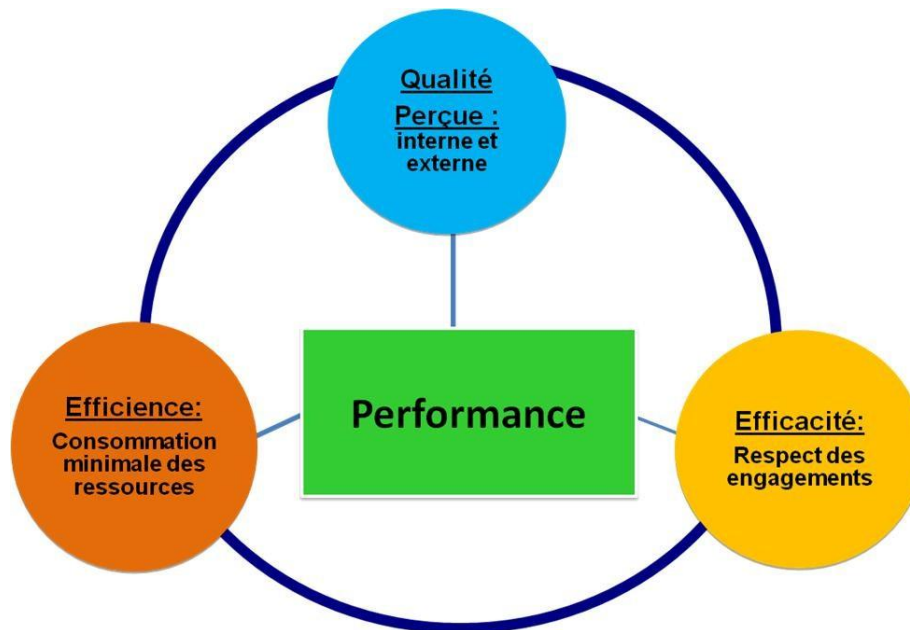
Amélioration de l'évaluation

A moyen terme, la mise en place d'un système d'évaluation pertinent devra venir renforcer, faciliter, objectiver le travail effectué à l'entame de l'année scolaire.

Il devra impérativement reposer sur trois piliers : l'apprenant, le cadre légal et le pédagogue.

- Le pédagogue (Qualité) sera invité à porter un « jugement » sur les éléments de la pédagogie de l'accompagnement comme par exemple :
 - le comportement de l'apprenant avant, pendant, après
 - l'évaluation des résultats, des progrès, des changements chez l'apprenant
 - l'avancée sur certains « freins » de l'intégration (Voir supra)
 - l'amélioration de la relation institutionnelle, des démarches y afférentes et la capacité de les acquérir aisément
- L'administratif (Efficience), détenteur du cadre légal, devra analyser des indicateurs spécifiques de résultat comme, non limitatif :
 - nombre de demandes de valorisation
 - amélioration du questionnement de l'administration par les étudiants
 - diminution du questionnement de l'administration par les étudiants
 - questionnement et prises de décision en situation facilitée
- L'apprenant (Efficacité), l'étudiant pourra juger d'abord la durée de son accompagnement, la pertinence de celui-ci et l'effectivité de l'accès à « sa » solution « personnalisée »

Remarque : Nous pensons impliquer la section CAP de notre institution dans l'élaboration d'un outil d'évaluation objectivable, partagé et reconnu par l'ensemble des acteurs, des actions menées.



© <http://www.albatre-qualite.com/audit.html>

Intentions 2020-2021

Mieux valent quelques priorités réellement suivies d'effets qu'une pléthore de bonnes intentions non réalisées.

- Développer l'écoute active chez tous les intervenant (Vision Macro);
 - (Carl Rogers, psychologue) écouter l'autre attentivement et de façon non directive, instaurer confiance, respect et empathie. S'exprimer en toute liberté, sans crainte de jugement hâtif et sans pression.
- Pérenniser les actions 1 et 2 de 2019-2020 après évaluation et correction (Vision Macro);
 - La durabilité, l'efficacité et l'efficience des actions 1 et 2 reposent sur la formalisation d'un cadre de référence institutionnel via l'implémentation formelle des actions dans les horaires à court, moyen et long terme pour les rendre légitimes.
- Ré institutionnaliser les coordinations pédagogiques pour procéder à l'organisation et à l'accompagnement de la personne en formation (Vision Micro);
- L'utilisation de l'E-campus et principalement les adresses mails institutionnelles (Vision Macro) ;
 - A l'heure de la communication « instantanée » cet outil, collaboratif et dynamique, pourrait permettre de créer une relation privilégiée de conseil et de soutien entre les apprenants et le « monde » de l'institution
 - Développement de certaines séquences d'apprentissage en e-learning, par détachement d'un chargé de cours afin d'éviter le décrochage scolaire en cas d'absence de l'apprenant à une séance de cours ;
- Fluidifier le processus de valorisation des acquis externes à l'enseignement (Vision Macro)

- Passer dans chacune des sections et expliquer la formalisation administrative à effectuer ;
- Renforcement du suivi de « stage » (Vision Micro);
 - Amélioration de la feuille de route
 - Instauration d'un présentiel obligatoire pour tous à l'ouverture des stages et à la clôture des stages.
 - Ouverture pour y recevoir une information claire et détaillée sur l'ensemble des consignes « méthodologiques », questionnements et « attentes ».
 - Clôture, pour y remettre les travaux, s'il échet, et l'analyse ;
 - Création d'une feuille de suivi remise à l'étudiant directement lors de la visite par le chargé de cours. Cette feuille serait une formalisation de la visite in-situ du stagiaire et rédigée conjointement par le milieu accueillant et le chargé de cours.
- Adaptation des modalités de suivi de l'E.I.
 - Travailler sur un nouveau tableau de suivi du parcours de formation en vue de présenter l'E.I.
 - Amélioration de la feuille de route « Epreuve intégrée » à utiliser lors des rendez-vous individuels de suivi.
 - Instauration d'un présentiel collectif obligatoire à l'entame des opérations pédagogiques de cette épreuve.
- Évaluation de l'impact du plan d'action 2019 2020
 - faire état d'actions menées avec succès
 - faire état d'actions menées sans succès et recadrer l'action s'il échet

Conclusion

Plus d'acteurs seront concernés par les différents projets, plus de chances aura-t-on de concrétiser les intentions.

Vu la petite taille de l'institution, sa dispersion, son personnel « administratif » réduit, il est à noter que beaucoup de ces projets reposent pour bonne part sur le « volontariat » de toute l'équipe de l'école.

Rendre la mission première à nos chargés de cours d'enseigner, est l'idée dominante des actions de ce plan de suivi collaboratif, tout en privilégiant le soutien des étudiants avec comme point culminant le bien être de tous les intervenants à la cause.

Annoncer ce changement n'est pas chose aisée. La genèse de notre travail est basée sur la création d'une plus-value durable pour tous, de l'étudiant à la structure institutionnelle.

A court terme, nous devons trouver les modalités organisationnelles qui permettront l'élaboration d'un projet de suivi collectif et/ou individuel afin de le rendre légitime. Un outil de pilotage permettant, à tous les niveaux de l'organisation, les questionnements et les prises de décision en situation. Il s'agira en particulier d'explorer les modifications à apporter dans les processus institutionnels pouvant servir de modèle pédagogique.

La réussite se travaille Tel est notre slogan ... et nous y travaillons !